

Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernées	Observations
Formulaire CERFA N° 15293*01	CERFA	Formulaire CERFA	02_MontBenhaut_1_1_Formulaire_CERFA	Pages 1 à 17	
Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'Autorisation Unique éolien	Formulaire	Formulaire d'accompagnement	02_MontBenhaut_1_2_Formulaire_accpagnement	Pages 1 à 7	
Procédés de fabrications (art.4 du décret 1014-450, R 512-2 et R 512-3 du Code de l'Environnement)	AU-1	Dossier administratif	02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Pages 26 à 30	
Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 1014-450, R 512-2 et r 512-3 du Code de l'Environnement)	AU-2	Dossier administratif	02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Pages 11 à 18	
Carte au 1/25 000 ou à défaut au 1/50 000 (R512-6 I 1° du CE)	AU-3	Demande d'Autorisation d'Exploiter	02_MontBenhaut_7_Dossier_D'Autorisation_d_Exploiter	Page DAE 03	Ce plan est au format A3
Plan à l'échelle de 1/2500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4	Demande d'Autorisation d'Exploiter	02_MontBenhaut_7_Dossier_D'Autorisation_d_Exploiter	Pages DAE 04 à 07	Ces plans sont au format A0
Plan d'ensemble à l'échelle 1/200 au minimum de l'installation – ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6 I 3° du CE)	AU-5	Demande d'Autorisation d'Exploiter	02_MontBenhaut_7_Dossier_D'Autorisation_d_Exploiter	Pages DAE 08 à 17	Ces plans sont au format A0
Etude d'impact (R512-6 I 4° du CE)	AU-6	Etude d'impact	02_MontBenhaut_4_1_Etude_d'impact	-	Les volets écologique, paysage et acoustique sont en annexes de l'Etude d'Impact, dans des dossiers séparés
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Résumé non technique de l'Etude d'Impact	02_MontBenhaut_4_5_Résumé_non_technique_étude_d'impact	-	Le résumé non technique est un dossier séparé de l'Etude d'Impact
Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Etude d'Impact Etude d'Impact volet faune flore	02_MontBenhaut_4_1_Etude_d'impact 02_MontBenhaut_4_2_Volet_Ecologique	Pages 356 à 368 Pages 192 à 219	
Etude de dangers (R512-6 I 5° du CE)	AU-9	Etude de Danger	02_MontBenhaut_5_1_Etude_de_danger	-	L'étude de danger est accompagnée d'un résumé non technique
Notice architecturale (Art R431-8 du Code de l'Urbanisme)	AU-10.1	Dossier administratif annexe 3	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme	Pages AR 47 à AR 52	
Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU10.2	Dossier administratif annexe 3	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme	Pages AR 02 à AR 08, AR 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 27, 29, 31, 33, 35 à 38	
Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	Dossier administratif annexe 3	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme	Pages AR 53 à AR 60	
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Dossier administratif annexe 3	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme	Pages AR 09, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 28, 30, 32, 34, 39 à 46.	

Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernées	Observations
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	Dossier administratif annexe 3 Expertise paysagère	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme 02_MontBenhaut_4_3_Volet_Paysager	AR 61 à AR 66 Pages 80 à 241	Il s'agit de photomontages permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Dossier administratif annexe 3	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme	AR 65	
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	Dossier administratif annexe 3	02_MontBenhaut_6_Dossier_d'urbanisme	AR 66	
Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Art. 5 du décret n°2014-450)	PJ-1				Le projet ne nécessite pas d'autorisation de défrichement
Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L311-1 du code de l'énergie, l'étude d'impact précise ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement, Art 6 I du décret)	PJ-2	Etude d'impact	02_MontBenhaut_4_1_Etude_d'impact	Pages 171 à 189	
Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	Etude de Danger Dossier administratif	02_MontBenhaut_5_1_Etude_de_danger 02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Pages 41 à 42 Page 31	
Si le projet nécessite une dérogation « espèces protégées », l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4				Le projet ne nécessite pas de dérogation « espèces protégées »
Si le projet se situe sur un site nouveau, l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-5	Dossier administratif	02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Pages 52 à 68	
Si le projet se situe sur un site nouveau, l'avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-6	Dossier administratif	02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Pages 47 à 51	
Modalités de garanties financières (R512-5° du CE)	PJ-10	Dossier administratif	02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Page 41	
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret N°2014-450), - accord de la Défense - accord de la DGAC	-	Dossier administratif	02_MontBenhaut_3_Dossier_administratif	Pages 72 à 74	Accord de la Défense Absence de réponse de la DGAC
Si Le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (Art. 8 2° et 3° du décret)	-				Le projet n'est pas concerné
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	-	Accords et Avis consultatifs	8_Accords_Avis_consultatifs	Pages 73 à 74	Accord de la Défense
Accord des opérateurs radars (Météo France consulté) (article 8 5° du décret)	-	Accords et Avis consultatifs	8_Accords_Avis_consultatifs	Page 75	Accord de Météo France

